



# LA CADIÈRE D'AZUR

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION



Janvier 2017

Consultable sur le site [www.lacadieredazur.fr](http://www.lacadieredazur.fr)

Villes et Villages  
Fleuris



*Meilleurs Vœux  
pour 2017*



## Le mot du Maire

Mes chers administrés,

En cette période, c'est toujours avec le même plaisir que j'adresse à chacune, chacun d'entre vous mes vœux sincères et chaleureux de santé, bonheur et prospérité pour cette année 2017 que nous avons débuté tous ensemble.

2016, nous a certainement offert des joies mais aussi, hélas, apporté des peines dans nos vies privées respectives, aussi je ne m'étendrai pas sur les difficultés réelles que doit assumer l'élu de terrain que je suis dans ses responsabilités de maire : baisse des dotations, normes toujours plus nombreuses et contraignantes... Nous nous sommes efforcés de poursuivre les travaux d'amélioration et d'embellissement sur le territoire communal. J'espère que ce qui a pu être réalisé a majoritairement répondu à vos attentes.

D'autres programmes suivront pour préserver le caractère particulier de notre commune et la rendre toujours plus agréable. La révision du PLU - Plan Local d'Urbanisme - touche à son terme après la large concertation engagée. Les réactions enregistrées

semblent confirmer que ce PLU correspond à l'intérêt général. Le bilan " 2016 " pourrait certes être encore plus conséquent, néanmoins je le considère positif, vous en jugerez par vous-mêmes à la lecture du supplément distribué avec ce bulletin.

Il me tient à cœur d'associer tous ceux qui ont permis de voir aboutir nos projets, bien entendu mes adjoints, les conseillers municipaux et les agents communaux.

Je remercie aussi les bénévoles de notre Comité Communal Feux de Forêts et les pompiers volontaires pour leur engagement au service de nous tous.

Je n'oublierai pas de reconnaître les actions de toutes les personnes engagées dans nos multiples associations, elles contribuent aussi au " bien vivre " dans notre commune.

Chères Cadiérennes, chers Cadiériens, je vous renouvelle tous mes vœux d'heureuse année 2017.

**René JOURDAN**



## Extraits des principales décisions du Conseil Municipal

Les procès verbaux complets peuvent être consultés sur le site internet [www.lacadierdazur.fr](http://www.lacadierdazur.fr)

### SÉANCE DU 20 OCTOBRE 2016

#### **AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION AVEC L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS POUR LE CONTRÔLE DES OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT POUR L'ANNÉE 2016 (SECONDE COMMANDE)**

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que le débroussaillage est une obligation de l'article L131-10 du Code Forestier qui le définit «comme l'ensemble des opérations dont l'objet est de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies par la réduction des combustibles végétaux, en garantissant une rupture de la continuité du couvert végétal».

La commune est responsable de l'application de la réglementation sur le débroussaillage sur son territoire. En conséquence, elle doit assurer le contrôle de l'exécution des obligations légales de débroussaillage par les propriétaires (que ce soit des constructions, des installations, des terrains, des campings ou des voies d'accès), obligations définies, dans le département du Var, par l'arrêté préfectoral du 30 mars 2015.

Dans ce cadre, la commune mandate l'Office National des Forêts pour réaliser sur le territoire communal des missions de contrôle de l'exécution des obligations légales de débroussaillage.

Une première convention a déjà été signée le 29 mars 2016, une seconde commande est nécessaire désormais pour couvrir tout le territoire communal.

La rémunération de l'O.N.F. est de 570 euros H.T. par journée d'intervention et 285 euros H.T. par demi-journée d'intervention, qu'il s'agisse de réunion d'information/sensibilisation ou de tournées de contrôle sur le terrain.

**À l'unanimité les membres présents et représentés, autorisent Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention avec l'O.N.F. pour le contrôle du débroussaillage obligatoire pour la seconde commande, année 2016.**

#### **VOTE DES DÉPENSES AFFÉRENTES AUX ACTIVITÉS EXTRA-SCOLAIRES POUR L'ANNÉE 2015/2016**

Monsieur le Maire indique que l'activité extra-scolaire musique, sera réalisée à compter du mois d'octobre sur 32 semaines à raison de 7 vacations à l'école élémentaire et 2,5 vacations à l'école maternelle, 2 vacations supplémentaires étant réservées à la préparation des cours et aux représentations.

Le taux de base de la vacation proposé est de 28,50 euros, cette activité représente une dépense globale de **10 488 euros**.

Pour l'activité sportive (piscine) choisie par l'équipe pédagogique, une somme forfaitaire de **3 500 euros** sera allouée à l'école élémentaire, la commune réglant directement les factures afférentes à l'activité.

Pour les sorties pédagogiques, une somme de **500 euros** sera oc-

troyée à chaque classe des écoles élémentaire (7 classes) et maternelle (4 classes) pour les déplacements à ces sorties, ce qui représente une dépense globale de **5 500 euros**. La commune réglant directement les factures présentées par le cariste.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION POUR RENOUVELER L'ADHÉSION AU SERVICE D'AIDE À LA BONNE GESTION DES ARCHIVES**

Monsieur le Maire indique qu'en juillet 2013 une convention a été passée entre la commune et le centre de gestion du Var pour la bonne gestion des archives.

Le centre de gestion du Var a déjà établi un état des lieux, un diagnostic sur des travaux à réaliser des agents et des moyens ont été mis en place pour effectuer un tri des archives et le traitement des documents éliminables.

La commune continuera ce travail. La présente convention est établie pour une durée de 3 ans renouvelable.

Le tarif par journée d'intervention s'élève à 250 euros pour la collectivité.

**À l'unanimité les membres présents et représentés, autorisent Monsieur le Maire à signer la convention entre la commune et le centre de gestion du Var pour l'aide à la bonne gestion des archives.**

#### **APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (C.L.E.C.T.) 2016 SUITE À LA TRANSFORMATION EN COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le conseil communautaire par arrêté préfectoral n°35/2014 du 27 novembre 2014, la communauté de communes Sud Sainte Baume a été transformée en communauté d'agglomération, régie par les statuts annexés au dit arrêté à compter du 1er janvier 2015.

Du fait, de cette transformation, un certain nombre de compétences ont été transférées des communes à la communauté d'agglomération à la date du 1er janvier 2015. Puis, dans le courant de l'exercice 2015 et jusqu'à la dernière délibération du conseil communautaire en date du 18 janvier 2016 d'autres compétences ont également été transférées.

L'évaluation des charges relatives à l'ensemble de ces compétences ainsi transférées revient à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

Il est à noter que dans le cadre de la compétence transports scolaires, la communauté d'agglomération va apporter une aide auprès des familles habitant sur le territoire communautaire qui peut s'estimer globalement à **90 000 euros par an**.

**Adopté à l'unanimité.**



## SÉANCE DU 20 OCTOBRE 2016 (suite)

### TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « PROMOTION TOURISTIQUE », NOUVELLE ORGANISATION TOURISTIQUE DU TERRITOIRE SUD SAINTE BAUME

**Monsieur le Maire explique que** la mise en œuvre de la loi NOTRe a pour objectifs de permettre de mieux coordonner et de rendre plus efficace la politique touristique à travers une rationalisation de l'intervention publique dans ce domaine.

Afin de préparer le transfert de la compétence, la communauté d'agglomération Sud Sainte Baume souhaite, de manière concertée avec les communes la composant, préparer la future organisation touristique du territoire.

Le territoire de la communauté d'agglomération Sud Sainte Baume est très touristique et le tourisme constituant une part non négligeable des ressources du territoire, la communauté d'agglomération de Sud Sainte Baume envisage de :

- créer un office de tourisme intercommunal sous forme de régie dotée de la seule autonomie financière exploitant un Service Public Administratif ;
- conserver les offices de tourisme des stations classées qui deviendront « offices de tourisme intercommunaux à vocation territoriale communale ».
- transformer les offices de tourisme des autres communes en bureaux d'information touristique.
- créer un bureau d'information touristique pour les communes ne détenant pas d'office de tourisme ;
- confier par convention la gestion des offices de tourisme des stations classées et des bureaux d'information touristique aux communes concernées.
- de maintenir des offices de tourisme distincts pour toutes les stations classées de tourisme. Pour ces offices, une mutualisation des achats, de la documentation, des éventuelles billetteries ainsi que des fonctions ressources, sera mise en place dans le cadre d'une mise à jour du schéma de mutualisation de la communauté qui devra être opérée au premier trimestre 2017.

L'organisation touristique territoriale sera la suivante :

- **commune de Bandol** : maintien de l'office de tourisme
- **commune du Beausset** : création d'un bureau d'information touristique.
- **commune de la Cadière d'Azur** : création d'un bureau d'information touristique.
- **commune du Castellet** : transformation de l'office de tourisme communal en bureau d'information touristique
- **commune d'Evenos** : création d'un bureau d'information touristique.
- **commune de Riboux** : création d'un bureau d'information touristique.
- **commune de Saint-Cyr-Sur-Mer** : maintien de l'office de tourisme.
- **commune de Sanary-Sur-Mer** : maintien de l'office de tourisme.
- **commune de Signes** : création d'un bureau d'information touristique.

**Vote à l'unanimité pour approuver le transfert de compétence de la promotion touristique et la nouvelle organisation touristique du territoire Sud Sainte Baume.**

### NOUVEAU RÉGIME INDEMNITAIRE INTITULÉ RIFSEEP ; MISE EN PLACE DE L'INDEMNITE DE FONCTIONS, DE SUJETIONS ET D'EXPERTISE (Catégorie A) ; MODIFICATION DES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES PRIMES ET INDEMNITES (Catégories A, B et C)

**Monsieur le Maire informe** qu'un nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) a été mis en place pour la Fonction Publique d'Etat est transposable à la Fonction Publique Territoriale. Après avoir longuement expliqué la composition de ce nouveau régime, quels en seront les bénéficiaires, les montants applicables aux agents des collectivités à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**Vote à l'unanimité pour approuver la mise en place du nouveau régime indemnitaire, l'IFSE, les montants, les conditions d'attribution pour le nouveau régime mais aussi les modifications de conditions d'attribution pour les catégories B et C.**

### FIXATION DES COTISATIONS ET DES PARTICIPATIONS DES FAMILLES POUR LES ACTIVITES DE L'ACCUEIL JEUNESSE COMMUNE CADIÈRE (A.J.C.C.)

**Monsieur le Maire rappelle** aux membres du conseil municipal que l'accueil de loisirs sans hébergement pour les 12-18 ans a été géré par une association «Juste Comme Ça.» (A.J.C.C.) de 2003 à décembre 2014. L'A.J.C.C. a été dissoute en décembre 2014 concluant 12 années de travail et de collaboration avec la commune autour de la jeunesse cadièrenne.

**La commune a souhaité reprendre ces actions et cet accueil de loisirs sans hébergement 12-18 ans est désormais géré par la commune.**

Une déclaration a été faite auprès des services de l'Etat par la Direction Départementale de Cohésion Sociale, un numéro d'agrément «jeunesse et sport» a été attribué.

Une équipe pédagogique diplômée, répondant aux obligations d'encadrement a été constituée.

La commune doit donc définir les tarifs des participations des familles en prenant en compte les obligations administratives et les projections en termes d'actions auprès de la jeunesse cadièrenne.

Pour permettre son fonctionnement, il faut définir une grille de tarification permettant d'encaisser les cotisations des adhérents et les participations aux activités/ou séjours prévus dans l'année.

Il est proposé au conseil municipal de fixer :

- une cotisation pour l'adhésion de 20 € par an et par enfant,
- une participation des familles de 50 % du montant de l'activité ou du séjour, sachant que les coûts seront compris entre 1 € et 500 € maximum.

La participation communale sera des 50 % restants.

Une régie de recettes sera créée pour l'encaissement des cotisations et des participations familiales.

Une régie de dépenses d'un montant de 1 500 € sera créée pour subvenir au bon fonctionnement de cet accueil jeunesse.

**Adopté à l'unanimité.**



## VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2016 COMMUNE

**Monsieur le Maire rappelle** l'approbation du budget primitif 2016 et du compte administratif 2015, l'état des restes en dépenses à réaliser de l'exercice 2015 à reporter sur l'exercice 2016.

Il souligne que ce budget supplémentaire reste fidèle aux orientations budgétaires arrêtées lors de l'adoption du budget primitif et qu'il s'inscrit dans la politique générale de la commune.

**Après en avoir délibéré, PAR 27 VOIX POUR (groupe du Maire + Mr BONNET et Mme LUQUET par procuration et Mme TERRAGNO par procuration donnée à Mme MERIC) le budget supplémentaire de l'exercice 2015 a été ADOPTÉ de la façon suivante :**

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Au niveau de l'article avec les opérations - SECTION D'INVESTISSEMENT	1 574 528,00 €	1 574 528,00 €
Au niveau du chapitre - SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 141 992,95 €	1 141 992,95 €
TOTAL	2 716 520,95 €	2 716 520,95 €

# SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2016

## PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SYMIELEC VAR ANNÉE 2015

**Monsieur le Maire indique** aux membres du conseil municipal que le SYMIELEC VAR qui est devenu syndicat départemental interlocuteur unique des communes auprès d'E.R.D.F., concessionnaire des lignes de distribution d'énergie électrique sur l'ensemble du territoire des communes regroupées, il est fait obligation d'effectuer un compte-rendu annuel

### • Les missions :

- contrôle de concession,
- la maîtrise d'ouvrage des travaux d'effacement des lignes électriques,
- le rôle de conseil auprès des collectivités adhérentes,
- la gestion et le contrôle de la taxe sur l'électricité,
- la maîtrise de la demande d'énergie,
- les bornes de charge des véhicules électriques,
- le groupement d'achat d'électricité,
- la maintenance des réseaux d'éclairage public,

### • Les comptes (dépenses recettes)

### • Le fonctionnement (délibérations, arrêtés, marchés conclus en 2015),

### • L'information et la communication.

**Les membres de l'assemblée délibérante,**

**Monsieur le Maire entendu dans son exposé, prennent acte du présent rapport.**

## PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SIVU ASSAINISSEMENT ANNÉE 2015

**Monsieur le Maire indique** aux membres du conseil municipal que désormais conformément à la loi, il est nécessaire de présenter chaque année un rapport de fonctionnement du service public de l'assainissement du SIVU-ASSAINISSEMENT – Le Castellet – Le Beausset – La Cadière d'Azur . Ce rapport rédigé par le délégataire de service, VEOLIA EAU qui par contrat d'affermage a en charge les prestations principales à savoir :

- l'organisation de VEOLIA au service des clients,
- la caractérisation technique du service (présentation générale, nombre d'abonnements aux réseaux de collecte et d'ouvrages, ouvrages d'épuration, quantité de boues),
- la tarification de l'assainissement et recettes du service,

- les indicateurs de performance, l'efficacité du traitement de la collecte, l'efficacité environnementale,
- le patrimoine (inventaire des biens - gestion et propositions d'amélioration),
- le rapport financier du service (situation des biens, des investissements, le renouvellement et les engagements à incidence financière),
- l'actualité réglementaire (loi NOTRe – GEMAPI),
- les textes et annexe.

**Les membres de l'assemblée délibérante,**

**Monsieur le Maire entendu dans son exposé, prennent acte du présent rapport.**

## LANCEMENT D'UN PROGRAMME DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX RUE TRICOT DES PÈRES AVEC LA S.A. D'H.L.M. LOGIS FAMILIAL VARIOIS ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'ÉQUILIBRE

**Monsieur le Maire explique** qu'un projet de 11 logements locatifs sociaux a été lancé sur un terrain situé rue Tricot des Pères/rue Paul Bert acquis par l'Établissement Public Foncier et mis à la disposition du LOGIS FAMILIAL VARIOIS.

Le prix de revient prévisionnel du programme a été estimé à 1 858 000 €.

Les financeurs publics présents sont l'Etat, la Région et la commune auxquels s'ajoutent d'autres financeurs comme le 1 %.

En raison du coût dû à la complexité de cette petite opération au cœur du centre ancien, il est demandé à la commune une subvention d'équilibre de 70 000 euros afin de mener à bien ce projet. Ce financement permettant d'obtenir 2 logements réservés.

**À l'unanimité les membres présents et représentés,**

**donnent un avis favorable au montage financier prévisionnel accordent une subvention de 70 000 euros au Logis Familial Varois dont l'amortissement se fera sur une durée de 15 ans.**

## AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LE CONTRAT DE MIXITÉ SOCIALE

**La séance ouverte, Monsieur le Maire rappelle** aux membres du conseil municipal que la commune a fait l'objet d'un constat de carence le 24 juillet 2014 pour non atteinte des objectifs assignés dans la période triennale de 2011 à 2013.



## SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2016 (suite)

Par ailleurs, Monsieur le Maire indique que la loi du 18 janvier 2013 relative à «la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social», complétée de la loi du 24 mars 2014 pour «l'accès au logement et un urbanisme rénové» (ALUR), modifie les dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation, relatives à la loi SRU et notamment son article 55. Ainsi, au plus tard en 2025, les logements locatifs sociaux (LLS) devront représenter au minimum 25 % du parc de résidences principales de la commune.

Dans ce nouveau contexte législatif, la commune de la Cadière d'Azur a un objectif de réalisation de 486 logements locatifs sociaux pour répondre à ses obligations à l'échéance 2025, soit donc, à minima sur les périodes triennales :

- **2014/2016 : 119 logements sociaux** (25 % du nombre de LLS manquant)
- **2017/2019 : 158 logements sociaux** (l'objectif de la période 2017/2019 sera révisé pour prendre en compte l'évolution du nombre de résidences principales sur la commune).

L'objectif est donné à titre indicatif et seul l'objectif notifié à la commune au cours du 1er semestre 2017 sera opposable.

Pour atteindre l'objectif final assigné par la loi, en plus des objectifs triennaux ci-dessus, 25 % des résidences principales nouvelles réalisées devront être consacrées à du logement locatif social.

Sur la commune de la Cadière d'Azur, on dénombre **2 382 résidences principales** au 01/01/2014 et on devrait ainsi posséder **596 logements locatifs sociaux**. Or, l'inventaire au 01/01/2015 fait état de **115 logements locatifs sociaux** en service sur la commune de la Cadière d'Azur.

Par ailleurs, on constate les caractéristiques suivantes de la commune :

- 40,6 % des ménages ont des ressources inférieures au plafond du prêt locatif à usage social (PLUS) dont 21 % ont des ressources inférieures au plafond du prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) ;
- 29 % des propriétaires occupants ont des ressources inférieures au plafond du PLUS (difficultés du maintien du statut de PO) ;
- 2,7 % des locataires du parc privé sont en situation de sur-occupation.

La commune de la Cadière d'Azur est rattachée à la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume qui a approuvé un PLH pour la période 2011-2017 dont le programme d'actions est le suivant :

Pour la commune de la Cadière d'Azur : production de 36 logements par an dont 19 logements sociaux locatifs.

Le PLH est en cours de révision.

Par ailleurs, une convention habitat à caractère multi sites a été signée le 17/12/2013 (fin le 31/12/2016) d'un montant de 1 500 000 euros.

Un avenant a été signé le 28/07/2016 portant le montant à 3 000 000 euros et prorogeant la convention jusqu'au 31/12/2020.

Afin de répondre à ces obligations, il est proposé de s'engager dans une démarche volontaire de production de logement social, et de conclure un contrat de mixité sociale.

**À l'unanimité les membres présents et représentés, autorisent le Maire à signer le projet de contrat de mixité sociale conclu pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2019.**

### **AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ DÈS LE DÉBUT DE LA PROCÉDURE - APPEL D'OFFRES OUVERT – MARCHÉ D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS COMMUNALES DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE**

**Monsieur le Maire indique** au conseil municipal qu'il s'agit du renouvellement du marché d'exploitation des installations communales de distribution d'eau potable.

Il énonce les caractéristiques essentielles :

- la prise en charge et la remise de l'ensemble des installations.
- l'exploitation des ouvrages de stockage, des équipements de traitement et des réseaux de distribution de l'eau potable.
- l'assistance administrative et technique du service de l'eau.

Il indique que le coût prévisionnel est estimé à 200 000 euros par an (marché à bons de commande). Monsieur le Maire précise que la procédure utilisée est l'appel d'offres ouvert.

**À l'unanimité les membres présents et représentés, autorisent Monsieur le Maire à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à la procédure d'appel d'offres ouvert dans le cadre de l'exploitation des installations communales de distribution d'eau potable et dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessus.**

**Et l'autorisent à signer le marché à intervenir.**

### **AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ DÈS LE DÉBUT DE LA PROCÉDURE - APPEL D'OFFRES OUVERT – MARCHÉ DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS COMMUNALES D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET D'ILLUMINATIONS FESTIVES**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il s'agit du renouvellement du marché de maintenance des installations communales d'éclairage public et d'illuminations festives, et énonce les caractéristiques essentielles.

- les prestations concernant l'éclairage public
- les prestations concernant les illuminations festives
- les prestations de grosses réparations suite à des détériorations accidentelles, des actes de vandalisme, des modifications de réseaux ou d'évolution des normes en vigueur concernant l'éclairage public et les illuminations festives.

Le coût prévisionnel est estimé à 200 000 euros par an (marché à bons de commande). Et la procédure utilisée est l'appel d'offres ouvert (articles 33 et 57 à 59 du code des marchés publics).

**À l'unanimité les membres présents et représentés, autorisent le Maire à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à la procédure d'appel d'offres ouvert dans le cadre de la maintenance des installations communales d'éclairage public et d'illuminations festives.**

**Et l'autorisent à signer le marché à intervenir.**

### **PRÉSENTATION DU PROJET 2017 ÉLIGIBLE À LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.)**

### **MISE AUX NORMES DES CHEMINS DE LA CROIX DES SIGNAUX ET DE NARON DANS LE CADRE DU PPRIF APPROUVÉ**

**Monsieur le Maire rappelle** aux membres du conseil municipal que l'élargissement et la mise aux normes des chemins de la Croix des Signaux et de Naron fait partie des EXIGENCES des services de l'Etat dans



le cadre du PPRIF approuvé le 14 avril 2014.

Il indique que le choix de l'élargissement a été guidé par deux critères principaux, à savoir que l'économie générale du projet a pris en compte au mieux le contexte topographique, et la recherche à l'amiable du moindre dommage pour les propriétaires en évitant de trop importantes cessions.

Monsieur le Maire indique que le coût global de l'opération a été chiffré par le cabinet d'études SNAPSE et s'élève à ce jour à 1 280 634 euros HT, auquel il faut ajouter les honoraires de la maîtrise d'œuvre et le diagnostic amiante.

Monsieur le Maire précise que ces travaux recommandés par les services de l'Etat dans le cadre du PPRIF viennent s'ajouter aux travaux du chemin de Marenc et des Costes (1 900 000 euros) et du chemin de Cuges (560 000 euros).

En raison de l'ÉNORME charge financière qui grève le budget de la commune (les dépenses relatives à l'acquisition du foncier étant exclues), nous sollicitons pour 2017 un montant de D.E.T.R. de 500 000 euros dont le plan de financement prévisionnel est le suivant :

NATURE DU FINANCEMENT	MONTANT H.T.	%
Auto-financement :	480 634,00	37,53
Emprunt :	300 000,00	23,43
DETR :	500 000,00	39,04
<b>SOUS-TOTAL 1</b>		100,00
Autres financements	MONTANT H.T.	
<b>SOUS-TOTAL</b>		
<b>TOTAL</b>	1 280 634,00	

**À l'unanimité les membres présents et représentés, adoptent dans le cadre des travaux recommandés par l'Etat le projet de mise aux normes des chemins de la Croix des Signaux et de Naron, approuvent le plan de financement ci-dessus détaillé, sollicitent une subvention de l'Etat de 500 000 (cinq cent mille euros) soit environ 39 % au titre de la D.E.T.R. 2017.**

**Le conseil municipal s'engage à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicitée au titre de la D.E.T.R. et celui réellement attribué.**

### DÉNOMINATION DE LA PLACE CHEMIN DES BAUMES

**Monsieur le Maire indique** aux membres du conseil municipal qu'afin d'honorer la mémoire et de rendre hommage à Louis GRENA

- Conseiller municipal de 1983 à 1989,
  - Maire adjoint de 1989 à 2014,
  - Des années de dévouement consacrées au monde associatif cadiéren.
- Il propose de dénommer la place située chemin des Baumes (parking) : PLACE LOUIS GRENA.

**À l'unanimité les membres présents et représentés, approuvent la dénomination de la - PLACE LOUIS GRENA -**

# LE REVENU MOYEN CADIÉREN

VAR MATIN dans sa parution du jeudi 24 novembre 2016 dévoile le revenu moyen par habitant pour les 153 communes varoises.

Il a été intéressant de constater que la Cadière d'Azur est en 4<sup>ème</sup> position avec un revenu moyen de 2 986 euros.

Ramatuelle avec 3 498 euros est première, suivie par Saint-Tropez 3 059 euros et le Rayol 3 005 euros.

Il y a quelques années, la Cadière d'Azur était en tête de ce classement, néanmoins, elle demeure celle où le revenu moyen par habitant est le plus élevé pour la région toulonnaise, le centre et le haut Var.

## LA CADIÈRE DANS LE TOP 5 !



## Bibliothèque municipale

Comme toujours, la bibliothèque assure ses permanences :

- Le mercredi de 16h30 à 18h
- le jeudi de 9h30 à 11h30

Vous y serez toujours les bienvenus.

Le choix des livres est assez large, même si certains sont des classiques un peu anciens. Il y a des auteurs agréables à lire et à relire.

Les nouveautés de cette rentrée sont :

- Babylone, Yasmina Reza, Prix Renaudot
- Petit pays, Gael Faye, Prix Goncourt des lycéens
- Le Garçon, Marcus Malte, Prix Femina
- Les petites étoiles des glaciers, Pascale Ongles
- Dans la paix des saisons, Cbristian Signol
- Les roses sont éternelles, Françoise Bourdon
- et bien d'autres...

La cotisation est de 8€ par an et gratuit pour les enfants jusqu'à 16 ans.

Les responsables de la bibliothèque espèrent que vous avez passé de bonnes fêtes de fin d'année et vous attendent nombreux en 2017.



## Comité Communal Feu de Fôret réserve communale de sécurité civile

### Le Bénévolat des hommes « Orange »

En matière de sécurité des personnes et des biens, à côté des pompiers volontaires, des hommes en tenue « ORANGE » ont la double casquette pour se partager les tâches du C.C.F.F. et de la R.C.S.C. de notre village. Quelques 13 membres actifs sont prêts à intervenir sous l'autorité du Maire. En cas de grave sinistre comme à La Londe en 2014, c'est le Préfet qui engage leur concours.

Leur rôle premier est la surveillance des zones forestières, le signalement de tout départ de feu et la diffusion auprès de la population de conseils pour un vrai débroussaillage, seule mesure efficace, préventive, contre les incendies. Autre atout majeur, leur connaissance du terrain. Ils peuvent, si besoin, guider les sapeurs-pompiers et assurent leur ravitaillement.

Et puis, ils assument aussi des missions festives d'encadrement, comme lors de manifestations divertissantes : le bal du 14 juillet, les spectacles Place Charles de Gaulle, la course des Vignes, le feu d'artifice du 1<sup>er</sup> janvier...

Leur rôle positif à nos côtés pour plus de sécurité dans notre village ne doit pas être oublié, il est digne d'intérêt.

## ESPACE DE LIBRE EXPRESSION

L'année 2016 s'achève et le transfert des nouvelles compétences de la Commune vers la Communauté d'agglomération Sud Sainte Baume a été acté. Ainsi, encore plus de prérogatives ont été soustraites de la vie communale, et donc de la Politique de proximité à destination des habitants et des pouvoirs du Maire. Cette marche forcée et cette nouvelle forme de concentration des pouvoirs, semblent nous amener vers une future métropole... Les strates du « mille feuilles » à la française touche maintenant nos petits villages... La répartition des compétences, des rôles et des responsabilités entre la Communauté d'agglomération et notre Commune ne doit pas se faire au détriment des concitoyens.

Puisque notre devoir est d'alerter, alors ALERTONS : l'année 2017 arrive avec ses d'augmentations ! D'ores et déjà le taux d'impôt de la Communauté d'agglomération augmentera d'environ 2,5%, outre l'augmentation de la base de calcul, ce qui laissera en réalité une augmentation totale de plus de 3%.

Concernant la Commune, l'année 2017 sera également à marquer d'une pierre noire, en effet, l'augmentation de la base de calcul demandera un effort supplémentaire au contribuable. La longue liste continue, car indépendamment de l'augmentation de la fiscalité locale, les habitants subiront des augmentations notamment pour le tarif de l'eau, de l'assainissement, etc... La spirale de la pression fiscale est largement démarrée, le contribuable retrouve sa position ancestrale de vache à lait ! Encore merci à la Municipalité !

Il doit bien être constaté que les tentatives de mutualisation des coûts et des Services génèrent plus de majorations pour nos administrés... que d'économies réelles et de retour sur investissement.

Nous tenons à vous adresser tous nos vœux de bonheur et de succès, que l'année 2017 vous apporte paix et santé pour vous et vos proches.

Nous restons à votre disposition

Olivier BONNET (Tradition, Terroir, Modernité)



# Syndicat mixte de préfiguration du PNR de la Sainte-Baume

Point d'orgue de l'année 2016, le projet de Charte du futur Parc naturel régional de la Sainte-Baume était soumis à enquête publique jusqu'au 16 décembre. Moment clé de la consultation citoyenne, les habitants des vingt-neuf communes que compte le territoire ainsi que tous les amoureux de la Sainte-Baume étaient invités à venir exprimer leur avis sur ce projet. Cette enquête publique vient clore en beauté cette 4<sup>e</sup> année de travaux pour la mise en place d'un PNR en Sainte-Baume.

Après les citoyens en 2016, ce sera au tour des collectivités d'être consultées en 2017 sur ce projet qui cherche à concilier préservation et développement harmonieux du territoire, mais également d'y adhérer. Cette adhésion marquera un engagement fort pour le développement du territoire autour des 4 ambitions majeures de ce projet, et ce pour les quinze années à venir. Les quatre ambitions explorent les thématiques à enjeux pour ce territoire, à savoir :

- Préserver le caractère de la Sainte-Baume, protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et les paysages
- Orienter le territoire de la Sainte-Baume vers un aménagement exemplaire et durable
- Fédérer et dynamiser le territoire par un développement économique respectueux de l'identité du territoire et de la valorisation durable de ses ressources
- Valoriser la richesse culturelle du territoire et renforcer le vivre et le faire ensemble

Elles se déclinent en mesure d'actions concrètes qui sont listées dans le dossier de Charte, consultable sur le site internet du projet de Parc.

Le décret de labellisation est attendu pour la fin d'année prochaine. 2017 sera-t-elle l'année de la consécration, mettant un terme à 40 ans de tentatives de classement du massif ? En cette période de vœux, c'est ce que nous pouvons souhaiter de mieux pour la Sainte-Baume, ses habitants, ses acteurs et ses nombreux usagers !



## UN TABLEAU DE CHRISTIAN d'ESPIC offert à la commune

Au mois de septembre, Patrice de Ginestet, petit-fils du peintre Christian d'Espic a fait le don du tableau "La magdeleine à La Cadière" à notre maire, René Jourdan pour la commune.

Notre village a inspiré Christian d'Espic qui résidait dans une maison de la rue Blanquerie qui fut un lieu de rassemblement estival et animé de peintres amis.

Après des décennies, par ce tableau lumineux, c'est le retour aux sources de l'inspiration picturale cadièrenne de Christian d'Espic.

**Nous remercions très chaleureusement.**

## Calendrier 2017 des Collectes de Sang

L'établissement Français du sang - Alpes Méditerranée, site de Toulon, demande aux donateurs de sang bénévoles de notre commune de se mobiliser lors des prochaines collectes.

Par avance, l'E.F.S. remercie chaque donneur d'offrir généreusement son sang, pour aider à soigner, sauver les malades.

À l'exception de la collecte du mois de juillet qui devrait se dérouler à l'Espace Culturel de 15 heures à 19 heures les cinq autres auront lieu à la Salle Fontanarosa :

- **lundi 30 janvier de 15 heures à 19 heures 30**
- **lundi 27 mars de 15 heures à 19 heures 30**
- **vendredi 2 juin de 8 heures à 12 heures 30**
- **lundi 31 juillet de 15 heures à 19 heures 30 (Espace Culturel)**
- **lundi 2 octobre de 15 heures à 19 heures 30**
- **vendredi 15 décembre de 8 heures à 12 heures 30**

# La mise en place du Très Haut Débit sur notre territoire

Ce projet vise à réduire sur l'ensemble du territoire les inégalités en matière d'accès à internet et au numérique pour l'ensemble des utilisateurs (particuliers et entreprises). L'État a lancé un appel à projet auprès des opérateurs qui pourraient prendre en charge la mise en place de la fibre optique, seule technologie à ce jour offrant un véritable Très Haut Débit.

Les différents opérateurs se sont positionnés sur des zones à majorité dense ou urbaine, laissant aux collectivités le soin de financer et mettre en œuvre le déploiement du Très Haut Débit sur les autres zones. Ainsi sur le territoire de l'Agglomération Sud Sainte-Baume, SFR s'est positionnée sur la commune de Sanary-sur-Mer. Les collec-

tivités (département, EPCI) se sont regroupés dans différents syndicats (Syndicat Mixte Ouvert Provence Alpes Côte d'Azur Très Haut Débit et Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique) pour étudier la faisabilité et la mise en œuvre du déploiement du Très Haut Débit sur les zones non préemptées par les opérateurs. À l'origine le plan de déploiement était calé sur une période de 15 ans par L'État français. Sous l'impulsion de Ferdinand Bernhard, la CASSB programme ce déploiement sur une période de 7 ans. Des crédits seront dégagés en conséquence. Un projet qui avance, et qui deviendra très prochainement une réalité avec un calendrier de zones prioritaires en phase de préparation.



## NAISSANCES

AUTUORI Sacha .....	LE 3 OCTOBRE
CAILLOD Alexandre .....	LE 26 DÉCEMBRE
CAILLOD Raphaël .....	LE 26 DÉCEMBRE
COCHARD VAN CLEEMPUNT James.....	LE 13 JANVIER
CREVOISIER Antoine.....	LE 26 DÉCEMBRE
DESCHAMPS Liam .....	LE 7 JUIN
DUPONT Johan.....	LE 24 OCTOBRE
EL BEJI SIMONIN Benjamin .....	LE 14 JANVIER
FERRIERE IMBERT Marc .....	LE 23 JUILLET
FLORIS Eileen .....	LE 5 JANVIER
GAIMARD Olivia .....	LE 26 MARS
GIAMPIETRI Mila.....	LE 24 MAI
GRADECKI Filip .....	LE 27 DÉCEMBRE
GUILLERMIER Jules.....	LE 16 OCTOBRE
HENRISEY PELLEGRINO Malone .....	LE 17 NOVEMBRE
LUNARDI Louis.....	LE 22 MARS
MINNE GIRAUD Marcel .....	LE 20 MAI
PAULET Anna.....	LE 23 MAI
PELLEREAU Enora .....	LE 1 <sup>er</sup> JANVIER
PEZIN Yanes .....	LE 8 SEPTEMBRE
PORTAL Charly .....	LE 9 MARS
QUAGHEBEUR Livio .....	LE 1 <sup>er</sup> DECEMBRE
ROUSSEL Cassien.....	LE 27 SEPTEMBRE
SAXEMARD Maéva .....	LE 5 JUILLET
SOULBIEU Kyliane.....	LE 6 JUILLET
SOYEUX Lucas.....	LE 30 JANVIER
THOMAS Roméo.....	LE 27 DÉCEMBRE
THOMAS Ysée.....	LE 27 DÉCEMBRE
TUR Dylan.....	LE 13 AVRIL
TURNBULL Lauriana.....	LE 20 DÉCEMBRE
UGOLETTI Tiago .....	LE 26 JUILLET
VANETTI Violette .....	LE 22 SEPTEMBRE
YVORRA Louis.....	LE 22 SEPTEMBRE

## MARIAGES

ANGUIVIEL Lionel & MEDWAY Ludivine .....	LE 02 AVRIL
BAROIN Olivier & GÉRIN Laetitia .....	LE 10 SEPTEMBRE
BEHAJ Karim & ELIA Marie-Charlotte .....	LE 14 MAI
BERTONCINI Jérôme & POUILLAUDE Charlotte.....	LE 25 JUIN
BOCHARD Kévin & BOURGADE Laure .....	LE 20 JUILLET
BRUN Fabien & THIEBAUT Aurélie.....	LE 20 AOUT
CORTINOVIS Dominique & MOMPER Joëlle.....	LE 26 NOVEMBRE
DAVERAN Thierry & MAGNE Mathilde.....	LE 30 JUILLET
FISCHMANN Elie & CHALLET Thaïs.....	LE 27 AOUT
FRITSCH Michel & BRAY Charène.....	LE 02 JUILLET
GAROFALO Ludovic & MÉTAYER Danielle .....	LE 02 JUILLET
GUYOMARD François & OMNÈS Carole .....	LE 03 SEPTEMBRE
HAUTOT David & LEFEBVRE Amandine .....	LE 14 MAI
JEAN Alexandre & BERBON Sophie .....	LE 10 JUIN
LE MEUR Yann & BUNELIER Deborah.....	LE 24 SEPTEMBRE
MALFATTO Michel & ESQUER Sandra .....	LE 09 NOVEMBRE
ODDONE Pierre-Jean & GIANNINI Morgane .....	LE 05 JUILLET
PERRIN Jérémy & DHÔTEL Caroline .....	LE 06 MAI
POMET Jean-Michel & HURIEZ Florence .....	LE 16 JANVIER
POTTIER Arnaud & IMBERT Blandine .....	LE 17 JUIN
RENAUDIN Robert & LE GAL Marie-Odile .....	LE 14 NOVEMBRE
SAXEMARD Stéphane & FRENE Emmanuelle .....	LE 30 AVRIL
VENUTI Paul & FONT Martine .....	LE 11 JUIN
VIALA Julien & NALIATO Adeline .....	LE 14 MAI
VIRET Romain & JARRY Bénédicte.....	LE 23 JUILLET

## DÉCÈS ET TRANSCRIPTIONS

ALUNI-FÉGATELLI Simone Épouse SASSATELLI Jeannot....	LE 28 DÉCEMBRE
ARNAUD Alice Veuve BRUN Joseph .....	LE 19 AOÛT
ASSET Arlette Veuve GOUIRAND Jean .....	LE 6 JANVIER
AUBERT Gabriel .....	LE 18 JANVIER
AVENI Ange.....	LE 12 MAI
BATTINI Alain.....	LE 25 MAI
BAYETTO Marcelle Veuve REBOUL Maurice .....	LE 28 JUIN
BLACHETTE Jean.....	LE 5 JUILLET
BRIFFAULT Regine.....	LE 28 JUIN
BUCHOT Gérald .....	LE 8 MARS
CARDONI Louise Veuve ROUBAUD Albert.....	LE 10 JANVIER 2016
CARRETTA Marie-Jeanne Veuve TOULON Louis .....	LE 23 AOÛT
CARTA Assunta Epouse ARPAIA Jean .....	LE 15 NOVEMBRE
CHAMPET Jean-Louis .....	LE 8 AOÛT
CHIOCCA Claude.....	LE 23 JUIN
DELAS Jean .....	LE 23 DÉCEMBRE
DUMESNIL Martine Epouse DESZELUS Michel .....	LE 19 JUILLET
DUQUENNE Jacques.....	LE 30 NOVEMBRE
ETIEVENT Bernard.....	LE 20 MAI
FABRE Jacques .....	LE 23 MAI
FENOUIL Josette Veuve WANNER Clément .....	LE 18 MARS
FIGON Nicole Epouse CHIAPELLO Francis .....	LE 10 DECEMBRE
FIORENTINO Andrée Epouse COUTELLE Bernard .....	LE 21 OCTOBRE
FREY Maurice .....	LE 7 NOVEMBRE
GALAY Robert .....	LE 10 JUIN
GIRAUD Antoinette.....	LE 29 JANVIER
GOLLETY Gerald.....	LE 11 JUIN
GUÉDON Christiane Veuve SURLIER Georges .....	LE 22 OCTOBRE
GUILLEMINOT Jeanne Epouse PARTHIOT Roger .....	LE 5 AOÛT
JACQUEMIN Claudette Veuve DIDELON Jacques.....	LE 13 AOÛT
JASPART Daniel .....	LE 14 AOÛT
JERMOULI Lhoucin.....	LE 11 DECEMBRE
LANCIA Jean .....	LE 4 JUILLET
LEFEVRE Chantal Epouse MARTE Richard.....	LE 26 NOVEMBRE
LEIST Bernward.....	LE 13 OCTOBRE
LEONARDI JeanneVeuve CHIAPALE Max .....	LE 1 <sup>er</sup> FEVRIER
MAÎTRE Jean-Jacques.....	LE 5 FEVRIER
MANFREDI Claudine .....	LE 14 JANVIER
MARIN Guy.....	LE 18 JUILLET
MICHEL Gilberte Veuve MARQUAND .....	LE 19 DECEMBRE 2017
MIHAÏLOFF Claude .....	LE 20 FEVRIER
MILESI Hélène Veuve CHABANNE Louis .....	LE 23 JUIN
NICOLAIDES Antoine.....	LE 16 OCTOBRE
OLIVE Marie .....	LE 10 OCTOBRE
ORSO Jeannine Épouse GONZALEZ Pierre.....	LE 25 DÉCEMBRE
PAPINEAU Andrée Veuve MENANTEAU Jacques.....	LE 4 JUILLET
PARTHIOT Roger .....	LE 22 DÉCEMBRE
PELLEGRINELLI Leda Veuve de LLOBREGAT Joseph.....	LE 23 OCTOBRE
PERCIVALE Lucien.....	LE 8 OCTOBRE
PFEIFFER Pierre.....	LE 3 SEPTEMBRE
PIGNATEL Suzanne .....	LE 22 JUILLET
ROUX Catherine Epouse JEANJEAN Bernard.....	LE 28 AVRIL
SEURIN Franck .....	LE 28 MARS
SIBILLE André .....	LE 8 AVRIL
SIMONPIETRI Suzanne Veuve DUREAU Pierre .....	LE 7 NOVEMBRE
SMÉDA Henri.....	LE 28 JUIN
STRAETMANS Anne-Marie Epouse RÉMOND Jean-Claude .....	LE 5 SEPTEMBRE
VIGUIER Raymonde Veuve DALMASSO François .....	LE 20 AVRIL



## BILAN DES TRAVAUX DEPUIS JUIN 2016

(Liste non - exhaustive)

### TRAVAUX D'INVESTISSEMENT ET D'ENTRETIEN RÉALISÉS

- **Ancien chemin du Castellet** : expertise et diagnostic d'un expert géologue, de la barre rocheuse située en aplomb du parking de la Font d'Abeille.
- **Avenue André Favory** : reprise et requalification du réseau pluvial.
- **Avenue Henri Jansoulin** : renforcement et mise en sécurité de la barre rocheuse servant d'assise pour le village avec expertise et diagnostic d'un expert géologue pour tout le linéaire.
- **Avenue Marx Dormoy** : renforcement d'un caniveau grille de récupération des eaux de pluie.
- **Avenue Pichou Espanet** : mise en sécurité avec élagage des pins existants sur domaine public.



Avenue André Favory - Pendant



Avenue Henri Jansoulin - Après



Avenue Marx Dormoy - Après



Avenue Pichou Espanet - Pendant



Après



- **Avenue Vincent Négrel** : mise en place d'une borne électrique pour fermeture routière du village avec système permettant la sortie des riverains.
- **Avenue Vincent Négrel** : effacement du réseau et des lignes aériennes de communication à l'entrée du village.
- **Chemin de Malpasset et de la Muscatièrre** : élargissement sur la partie haute du chemin avec confortement des accotements.
- **Chemin des Vallouches** : mise en sécurité avec élagage et réduction des pins existants dans l'espace vert municipal.
- **Chemin des Vannières et des Ricards** : captage et drainage d'eau de source au droit de la voirie avec la création d'un caniveau.
- **Cimetière** : entretien des allées et des espaces verts.
- **École Élémentaire** : réfection des peintures de 4 classes ainsi que de la salle de cantine réservée aux élèves de l'école maternelle.



Avenue Vincent Négrel - Pendant



Avenue Vincent Négrel - Après



Avenue Vincent Négrel - Avant



Pendant



Après



Chemin de Malpasset et de la Muscatièrre - Pendant



Après



*Chemin des Vallouches - Avant*



*Pendant*



*Après*



*Chemin des Vannières et Ricards - Pendant*



*Après*



*Cimetière - Pendant*



*École élémentaire - Pendant*



*Après*



- **École Maternelle** : pose de filtres anti regard extérieur et anti chaleur sur fenêtres et portes vitrées.
- **Église Saint André** : mise en service d'une échelle de sécurité pour accéder au clocher.
- **Église Saint André** : contrôle et renforcement de l'éclairage du clocher.
- **Périurbain** : location d'une balayeuse pour ramassage mécanique des aiguilles de pin sur la voirie municipale.
- **Place Charles de Gaulle** : mise en sécurité avec élagage et éclaircissement des pins existants sur le domaine public.
- **Réservoirs d'eau potable du Défends** : réfection et renforcement de la protection des systèmes de ventilation.
- **Réservoirs d'eau potable du village** : renforcement de la sécurisation de l'accès intérieur pour entretien et contrôle.
- **Réservoirs d'eau potable municipaux** : nettoyage et désinfection annuels.
- **Rue Auguste Charlois** : reprise du revêtement des pavés existants pour amélioration de leur l'adhérence.
- **Salle des Gardes** : réfection des peintures extérieures des menuiseries.
- **Square Emile Préboist (avenue Marx Dormoy)** : requalification de l'espace avec mise en sécurité piétonne.
- **Stade Municipal** : reprise partielle de l'ancien grillage de l'enceinte en grillage rigide.



École maternelle - Pendant / Après



Église Saint André - Après



Périurbain - Pendant





Place Charles de Gaulle - Pendant



Pendant



Après



Rue Auguste Charlois - Après



Square Emile Préboist - Avenue Marx Dormoy - Après



Stade Municipal - Pendant



Après



Après



- **Stade Municipal** : renforcement et mise en sécurité du portail d'accès aux secours.
- **Village** : extension de la zone de couverture de la vidéoprotection par le biais d'installation de caméras supplémentaires.
- **Village** : mise en place des illuminations pour les fêtes de fin d'année.
- **Village (partie haute) - Centre ancien - Phase 1** : sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume, reprise du réseau de distribution d'eau potable par la commune en parallèle de la reprise du réseau d'assainissement par le S.I.V.U. (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique regroupant les communes de La Cadière d'Azur, du Beausset, du Castellet), de l'enfouissement des réseaux aériens de distribution (électricité – téléphonie – éclairage public) et de la reprise du revêtement de la voirie par la C.A.S.S.B. (Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume).



Stade Municipal - Avant / Après



Village - Après



Village - Pendant/ Après



Village - Centre ancien - Phase 1 - Pendant



Village - Centre ancien - Phase 1 - Après



## TRAVAUX D'INVESTISSEMENT ET D'ENTRETIEN EN COURS

- **Chemin de Marenc et des Costes** : dans le cadre des travaux obligatoires imposés par le P.P.R.I.F. (Plan de Prévention des Risques d'Incendies de Forêt), élargissement et requalification du chemin avec le début de la tranche conditionnelle n°3 à partir de l'intersection du chemin de la Croix des Signaux, suivie de la tranche conditionnelle n°4 (dernière tranche) dans la continuité.
- **Chemin du Cros d'Amic** : reprise du carrefour avec le chemin de Marenc et des Costes et captation des eaux pluviales en amont.
- **Rue Aristide Briand** : réalisation de l'opération de Logements Sociaux « La Farigoule » pour 23 logements.
- **Square Edmond Mori (chemin des Baumes)** : requalification et aménagement du jardin de la Tour (espaces verts et aire de jeux pour enfants).
- **Village (partie haute) - Centre ancien - Avenant phase 1** : sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume, au droit de la rue des Anciennes Écoles et du carrefour entre les accès de la Place Sainte Madeleine, de la rue Paradis et de la Place des Pénitents Blancs



Chemin Marenc et des Costes - Pendant



Rue Aristide Briand - Pendant



Square Edmond Mori - Chemin des Baumes - Pendant



Village - Centre ancien - Avenant phase 1 - Avant



Village - Centre ancien - Avenant phase 1 - Pendant



## TRAVAUX D'INVESTISSEMENT ET D'ENTRETIEN À VENIR

- **Boulodrome** : reprise et amélioration de l'éclairage avec ampoules à basse consommation électrique. (Tranche 2.)
- **Bureau de La Poste** : réfection de la couverture / toiture.
- **Chapelle Sainte Anne** : réfection de la couverture / plafond.
- **Chemin de Cuges haut** : dans le cadre des travaux préconisés par le P.P.R.I.F. (Plan de Prévention des Risques d'Incendies de Forêt), élargissement et requalification partiels du chemin.
- **Chemin des Baumes** : réalisation d'un terrain de jeux multisports (city stade).
- **Chemin du Cros d'Amic** : élargissement partiel de la voirie.
- **Eglise Saint André** : réfection partielle de la couverture / toiture.
- **Place Charles de Gaulle** : requalification du revêtement, de la signalisation routière horizontale, réaménagement de l'éclairage public et de l'accessibilité dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (L'Ad'AP) conformément à la loi pour les établissements recevant du public.
- **Rue Aristide Briand** : création d'un point d'accueil multi services (ancienne Caisse d'Epargne) dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (L'Ad'AP) conformément à la loi pour les établissements recevant du public.
- **Traverse de la Miséricorde** : requalification et aménagement de la voirie.
- **Traverse des Pénitents Noirs** : requalification et aménagement de la voirie.

## TRAVAUX RÉALISÉS EN DIRECT PAR LES SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX

(Liste non - exhaustive)

### Administratif



Distribution bulletin municipal



### Entretien Général



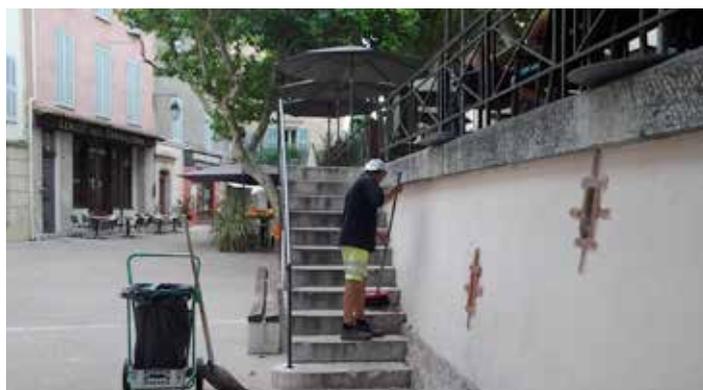
Reprise maçonnerie plots sécurité avenue de la Libération



Balayage Place Charles de Gaulle



Balayage Place des Prudhommes



Balayage Place Jean Jaurès



## Entretien Général



Réunion préparatoire travaux entretien boulo-drome



Entretien bancs publics chemin de Saint Marc



Pose panneau information chemin des Aires Sainte Madeleine



Reprise mur espace vert chemin des Baumes - Avant/Après



Pose protection piliers salles Complexe Sportif



Pose tableaux école élémentaire



Plantation arbre école élémentaire



Préparatifs festivités estivales 2016



Entretien Général



Changement rideaux salle des Mariages - Hôtel de Ville



Recharge distributeur de sacs pour déjections canines Parking des Anciens Combattants



Préparatifs Baletti parking de la Font d'Abeille



Peinture barrières Place de la Dime



Pose distributeur de sacs pour déjections canines Place de la Dime



Pose distributeurs sacs pour déjections canines Place des Bergers



Préparatifs Fête des Vendanges Place Jean Jaurès



Entretien Général



Nettoyage Porte Saint Jean



Reprise maçonnerie plots sécurité rue Gabriel Péri



Nettoyage rue Gabriel Péri - Pendant



Reprise plots de sécurité - Square Roger Salengro



Nettoyage rue Gabriel Péri - Après



Pose signalisation routière - Village - Pendant



Après



## Espaces Verts



Arrosage jardinières avenue du Moulin



Arrosage jardinières chemin des Aires Sainte Madeleine



Réfection espaces verts Square Edmond Mori - chemin des Baumes - Pendant



Entretien devanture Office du Tourisme



Ramassage végétaux parking de la Font d'Abeille



Entretien jardinières Place Sainte Madeleine



Entretien environnement oratoire - R.D. 66



Voirie



Entretien Ancien chemin de Cuges à La Cadière - Avant



Pendant



Après



Reprise trottoir Ancien chemin du Castellet



Mise en sécurité voirie Ancien chemin du Castellet



Pose barrières avenue du Moulin - Pendant



Après



Reprise trottoir avenue Henri Jansoulin - Avant



Après



## Voirie



Reprise accotement chemin de Baravéou



Dégagement arbre chemin de Fontanieu



Entretien caniveau chemin de l'Argile



Nettoyage voirie chemin de la Bégude



Pose signalisation routière chemin de la Croix des Signaux



Entretien pluvial chemin Marenc et des Costes - Avant



Après



Reprise accotement et balisage chemin de Pibarnon à Fontanieu



Balisage et mise en sécurité poteau Télécom chemin de Saint Marc



Reprise coussins berlinois chemin de Saint Marc



Voirie



Pose jardinières chemin des Aires Sainte Madeleine



Entretien caniveau chemin des Arnauds



Reprise mat signalisation routière chemin des Baumes



Débroussaillage chemin des Ladres



Mise en sécurité poteau Télécom chemin du Pas d'Antuni



Pose potelés Place des Consuls



Entretien caniveau pluvial R.D. 66



Balayage aiguilles de pin route du Stade



Pose barrières rue des Aires Longues - Avant



Après



## REQUALIFICATION ET AMÉNAGEMENT DU VILLAGE (PARTIE HAUTE) - CENTRE ANCIEN

Après la réalisation (en instance de finitions) d'une première phase concernant la Place des Bergers, la rue de l'Octave, la rue de la Rate, la rue de l'Hôpital, la Place Saint André, la Place Sainte Madeleine et la rue Paradis, les travaux de requalification et d'aménagement du Centre Ancien (partie haute) du village, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume, se poursuivent au droit de la rue des Anciennes Ecoles dans un premier temps, puis au carrefour entre les accès de la Place Sainte Madeleine, de la rue Paradis et de la Place des Pénitents Blancs dans un second temps.

Les travaux de réfection du revêtement de la voirie (Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume) sont précédés par la reprise du réseau de distribution d'eau potable par la commune, en parallèle de la reprise du réseau d'assainissement par le S.I.V.U. (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique regroupant les communes de La Cadière d'Azur, du Beausset, du Castellet) et de l'enfouissement des réseaux aériens de distribution d'électricité, de téléphonie et d'éclairage public (Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume).

Malgré les difficultés inhérentes à la réalisation (réseaux très anciens, étroitesse des rues, manque de voies de contournement...), les aménagements effectués ont priorisé l'amélioration du confort des piétons, la gestion et la canalisation des eaux pluviales, tout en essayant de concilier tant bien que mal, les contraintes urbaines (collecte des ordures ménagères, stationnement, accès des secours et des services...).

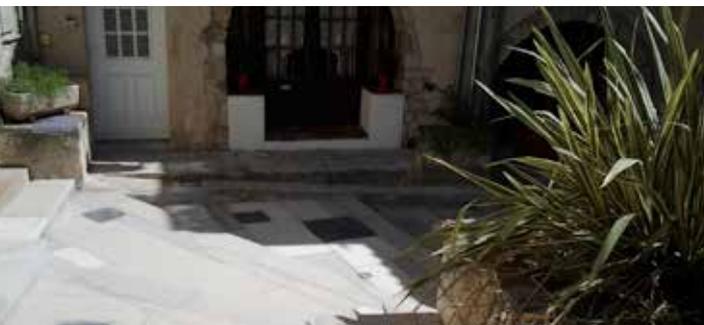
Les Places et les rues concernées sont désormais largement revêtues de pavés et de dalles en pierre calcaire, les marches des escaliers sont-elles, constituées en pierre massive, le mobilier urbain est repris et les espaces verts retravaillés.

Tous ces critères renforçant le caractère historique et touristique de cette partie ancienne du village, avec la volonté de conserver son cadre originel et son authenticité qui en font son charme et sa renommée.

APRÈS



PENDANT





## ÉLARGISSEMENT ET REQUALIFICATION DU CHEMIN DE MARENC ET DES COSTES DANS LE CADRE DES TRAVAUX OBLIGATOIRES DU P.P.R.I.F. (PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES D'INCENDIES DE FORÊT) IMPOSÉS PAR LES SERVICES DE L'ÉTAT

Dans le cadre des travaux obligatoires du P.P.R.I.F. (Plan de Prévention des Risques d'Incendies de Forêt) imposés par les services de l'état, les travaux d'élargissement et de requalification du chemin de Marenc et des Costes ont repris en octobre dernier pour se terminer aux environs du mois de mars 2017, sous réserves d'éventuelles perturbations météorologiques et/ou de contraintes techniques.

La zone concernée est comprise entre le chemin de La Croix des Signaux et le chemin de Naron où la largeur optimale moyenne applicable de la voirie doit être désormais de 5 mètres.

Pour ce faire, des murs de soutènement en béton, revêtus en enduit de couleur, seront réalisés, de hauteur moyenne dans la mesure du possible et accompagnés d'un talus, ceci afin de préserver au mieux soit-il, le cadre environnemental existant, accompagnés sur certains points, par des glissières en bois, afin d'assurer un maximum de sécurité sur site.

Ces différents aménagements se devront de tenir compte aussi des problèmes liés à la gestion et captation des eaux pluviales comme il se doit, afin de canaliser le ruissellement (rehausses, drains, barbacanes...).

Il est précisé et rappelé que sur certaines zones critiques techniquement et très étroites, les terrassements nécessaires à la réalisation de certains travaux devront empiéter complètement sur la voirie, impliquant son interdiction totale à la circulation routière pendant quelques temps.

Par ailleurs et dans le cadre des travaux en question, le carrefour situé entre le chemin de Marenc et des Costes et le chemin du Cros d'Amic est en cours de reprise, ceci afin d'améliorer leur jonction avec une visibilité et une sécurité routière renforcées.

De même et en amont de ce croisement, des travaux sont en cours également afin de capter les eaux pluviales posant problème depuis, au point le plus bas du secteur.

AVANT



PENDANT





## DÉPÔTS SAUVAGES INTERDITS AUX POURTOURS DES CONTAINERS (EN SURFACE) À ORDURES MÉNAGERES ET DES POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES (COLONNES ENTERRÉES) DU TRI SÉLECTIF-RECYCLABLE

La Municipalité rappelle qu'il est strictement interdit de générer tout dépôt sauvage à proximité (et ailleurs tout autant...) des containers (en surface) à ordures ménagères et des Points d'Apports Volontaires (colonnes enterrées) du tri sélectif-recyclable, acte passible d'amendes et de poursuites pénales (articles R632-1 et R635-8 du Code Pénal).

Pourquoi se donner tant de mal à charger dans son véhicule personnel au risque de le salir ou de le détériorer, un cumulus, un four, une télévision, un matelas... Ou tout autre chose encore dont on ne veut plus, d'attendre la nuit tombée pour éviter d'être sous le feu des regards de passants ou de riverains, alors qu'il suffit d'un simple appel téléphonique auprès du Service des Encombrants de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume afin de notifier l'enlèvement pour que le mercredi suivant, soit enlevé devant son propre domicile, les objets à se débarrasser... C'est incompréhensif !!

Et si jamais pour une raison ou une autre, l'enlèvement à domicile ne pouvait se faire, il existe par chance sur notre territoire intercommunal, 5 déchèteries dont 4 à proximité de La Cadière d'Azur, gratuites et ouvertes du lundi matin au dimanche midi inclus, à quelques kilomètres de chez soi à peine, alors que pour certaines collectivités et dans d'autres régions, il faut faire 20 ou 30 kilomètres pour en trouver une seule... Là aussi, il est difficile de comprendre certains actes !!

Et imaginons un moment, que nous soyons nous-mêmes, les voisins, les riverains de ces lieux, voire les propriétaires fonciers qui ont permis par civisme et dans l'intérêt général, la possible création de ces zones de collecte, comment réagirions nous devant tant d'intolérance et de mépris pour l'environnement de notre quotidien ?

À cela, nous pourrions ajouter outre la nuisance visuelle, les incommodités liées aux odeurs et à d'éventuelles pollutions alors que nous vivons dans un environnement rural et agricole exceptionnel, qui est l'essence même de la qualité de vie de notre territoire communal !!

Il est rappelé aussi que les déchets verts (végétaux) doivent faire l'objet d'un apport exclusivement en déchèterie... Et non pas dans les containers (en surface) des ordures ménagères ni aux Points d'Apports Volontaires (colonnes enterrées) du tri sélectif - recyclable, espaces réservés à d'autres déchets collectés.

Tout dépôt sauvage de déchets verts est donc strictement interdit au même titre que les déchets cités auparavant et est donc passible au même titre d'amendes et de poursuites pénales.

Même si l'exploitation des ordures ménagères et du tri sélectif - recyclage sont de la compétence de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume, la municipalité ne peut rester insensible à cette situation environnementale désolante, sans parler d'autant plus des coûts financiers qu'elle engendre pour tenter d'y remédier et ce, pratiquement au quotidien...

Cela n'est tout simplement plus possible, ne faisons pas chez les autres ce que nous ne tolérerions pas chez soi ou autour de chez soi.

Il n'est absolument pas question de jouer au moralisateur mais il appartient à tout un chacun, aujourd'hui, de prendre conscience de cette vraie problématique surtout qu'il existe des moyens mis à disposition et ce gratuitement, pour y remédier... Il est grand temps, désormais, de les mettre à profit.

(suite) >





## DÉPÔTS SAUVAGES INTERDITS (suite)

Et pour cela, veuillez trouver ci-joint (une nouvelle fois), les contacts adéquats pour que le civisme et l'intérêt général prévaux sur l'individualisme :

**Service enlèvement intercommunal des objets encombrants : 0 800 805 500 (Appel et service gratuits ; réservé aux particuliers.)**

**Enlèvement sur le domaine public devant le lieu d'habitation, chaque mercredi** ; les dépôts devant être effectués la veille au soir et pas avant pour des commodités de voisinage.

Pour rappel, ce service ne collecte pas les déchets verts (végétaux) qui doivent faire l'objet d'un apport exclusif en déchèterie.

**Déchèteries intercommunales à proximité de La Cadière d'Azur : (Service gratuit et réservé aux particuliers et aux professionnels.)**

Prendre contact avec la déchèterie de votre choix afin de créer une carte d'accès lors de votre premier apport (sur présentation d'un justificatif de domicile et de la carte grise du véhicule utilisé), vous autorisant l'accessibilité à toutes les déchèteries intercommunales.

Pour les professionnels, prendre contact avec la déchèterie de son choix pour connaître les commodités d'apports.

**Déchèterie de Bandol :**

Chemin de Roumpinas - 04 94 32 27 43

**Déchèterie du Beausset :**

RN8, quartier Pas de Pouyen - 04 94 98 77 27

**Déchèterie de Saint Cyr sur Mer :**

Chemin intercommunal du Valladou - 04 94 07 00 99

**Déchèterie de Sanary sur Mer :**

1096 route de la Gare - 04 94 07 30 59

Du lundi au samedi inclus de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 et le dimanche matin de 8h00 à 12h00. Fermeture les jours fériés.

Pour tout autre renseignement (liste détaillée des déchets acceptés et exclus par les déchèteries), il vous est possible de contacter la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume au 04 94 98 26 60 et/ou consulter le site internet

[www.agglo-sudsaintebaume.fr](http://www.agglo-sudsaintebaume.fr)

**Rappel :** dans un bulletin municipal précédent, un focus avait été fait plus explicitement sur la gestion du recyclage aux Points d'Apports Volontaires (colonnes enterrés) du tri sélectif-recyclable, pour lesquels il est rappelé que pour tout objet se trouvant dans une colonne mais ne rentrant pas dans la catégorie du recyclage en question, c'est toute la contenance recyclable du conteneur qui peut être remise en cause et donc être perdue définitivement. Pensez donc qu'il existe toujours une colonne enterrée dévolue aux déchets autres (ordures ménagères) sur ces sites et que si une colonne est pleine, n'y mettez pas ce qui n'a pas lieu d'y aller, ne laissez pas aux animaux ou au vent le fruit de vos apports, revenez les jours suivants ou orientez-vous sur d'autres sites, il en existe 7 sur le territoire communal (chemin des Aires Sainte Madeleine, chemin des Baumes, chemin de Cuges, chemin de la Lougne, chemin de la Malissonne - D66, chemin des Vaussiers, route de la Cadière - D266). Enfin, il est rappelé aussi que ces sites (au même titre que les containers en surface des ordures ménagères), sont réservés uniquement aux particuliers, administrés de la commune de La Cadière d'Azur et strictement interdit aux entreprises professionnelles pour lesquelles des solutions de recyclages existent dans le cadre de leur activité, voire par le biais des déchèteries intercommunales, après contact pris avec ces dernières pour le traitement des déchets acceptés.



*Un peu de positivisme : c'est quand même mieux comme cela !!*





# Résidence Autonomie « Sainte-Madeleine »

## BILAN DES ANIMATIONS 2016

### BILAN 2016 :

Afin de créer des liens sociaux et de maintenir les capacités mentales et motrices de nos résidents, de nombreuses animations collectives, récurrentes et évènementielles ont été mises en place durant l'année 2016. Ces animations sont annoncées aux résidents sur le tableau d'affichage à l'entrée du salon et de la salle de restauration.

Les activités proposées sont diverses et variées, et se déroulent toujours dans une ambiance très chaleureuse :

- Fêtes d'anniversaire... ;
- Les loisirs avec de nombreux jeux de société et des LOTOS ;
- Les activités manuelles favorisant la créativité telles que la peinture, le coloriage ;
- Les activités culinaires, avec des ateliers cuisine/pâtisserie/ atelier du goût organisés, avec pour objectif le partage autour des plaisirs de la table ;
- Les activités musicales comme la chorale qui devient un rituel que les résidents ne manquent sous aucun prétexte. Ils possèdent tous un support papier des chansons à interpréter.
- Les activités intergénérationnelles. avec les enfants de l'école maternelle et l'Amicale Laïque...





## REPAS À THÈMES

Durant l'année 2016, les animations « gastronomie régionale » organisées en collaboration avec l'association Âge Tresen ont été un vrai succès : toutes les régions de France, du nord au sud, de l'est à l'ouest ont été découvertes grâce à leurs plats les plus typiques. Ces rencontres ont été remarquables tant par qualité des menus que par le service réalisé par le personnel de la résidence.

## LES FESTIVITÉS DE NOËL

Les fêtes de fin d'année sont un moment de joie et de convivialité à partager ensemble.

Afin de les fêter avec nos résidents, nous avons proposé un programme bien animé tout le mois de décembre :

### La crèche Provençale

Comme chaque année, après beaucoup de préparations, notre résidence a présenté sa crèche provençale à la gloire des personnages traditionnels de la Provence, ces santons, exposés dans notre salon, font le bonheur de tous.

### Repas de Noël

Le repas de Noël des résidents s'est déroulé le mercredi 14 décembre au sein de notre résidence. Comme chaque année, il a été servi aux résidents avec nos amis de l'AGE TRESSEN, venus pour partager ce moment de douceur et de sympathie. Notre chef cuisinier Christophe avait préparé un excellent repas. L'animation a été offerte par l'association « CHASSE AZUR » présidée par Antonio CORLETTI.

### La rencontre intergénérationnelle de fin d'année

La visite des enfants de l'école élémentaire accompagnés par l'Amicale Laïque, présidée par Madame Céline Kourde, s'est déroulée le lendemain, jeudi 15 décembre. Résidents et enfants ont échangé avec une spontanéité affectueuse.

### L'arbre de Noël des KIWANIS

L'arbre de Noël installé comme chaque année avec la participation des résidents et du personnel nous plonge dans une ambiance de fête. Il est le symbole d'une période très attendue et appréciée par tous, résidents, familles, membres du personnel. La tradition des cadeaux est un moment de joie pour chacun.

Pour la 29<sup>ème</sup> fois, le Club service KIWANIS baies de Bandol Sanary Ollioules, présidé par Monsieur VILLEMAGNE, est venu apporter aux résidents les cadeaux qu'ils avaient choisis et, comme à l'accoutumée, ils ont dégusté gâteaux et vin mousseux, offerts comme chaque année, par Monsieur Paul BUNAN.

Toute l'après-midi, toujours grâce au Club service KIWANIS une animation musicale, des chansons reprises en chœur par les résidents ont complété la fête.





# Résidence Autonomie « Sainte-Madeleine »

## PROJETS D'ANIMATIONS 2017

### MAINTIEN OU ENTRETIEN DES FACULTÉS PHYSIQUES, COGNITIVES, SENSORIELLES, MOTRICES ET PSYCHIQUES

En plus des animations déjà proposées en 2016, comme les activités manuelles, culinaires et musicales et dans le cadre du forfait autonomie, de nouveaux projets d'actions seront mis en œuvre en 2017 et comportant le thème suivant : « le maintien ou l'entretien des facultés physiques, cognitives, sensorielles, motrices et psychiques ». Pour cela nous allons proposer des actions de prévention telles que :

- **L'Atelier mémoire** : les objectifs de ces ateliers sont multiples : stimuler et maintenir les capacités intellectuelles, favoriser l'autonomie et la concentration, les échanges et le lien social, en pratiquant une activité en rapport avec l'utilisation des mots, des chiffres, des images ;
- **La Gym douce** : l'objectif est multiple : elle permet de maintenir l'autonomie physique, d'entretenir la mobilité articulaire, de stimuler la concentration et la dextérité. Elle permet également de favoriser le bien-être, maintenir la communication verbale, maintenir les échanges, la convivialité et le lien social entre les résidents.
- **La sophrologie** : l'objectif est de savoir se détendre, gérer le stress, réduire le niveau d'anxiété et apprendre ou réapprendre à respirer ;
- **Musicothérapie** : l'objectif est une diminution de l'anxiété et l'amélioration de l'humeur et de la qualité de vie.

### RENOUVELLEMENT DES RENCONTRES ET ACTIVITÉS INTERGÉNÉRATIONNELLES

Comme en 2016, les rencontres intergénérationnelles avec les écoles, l'amicale Laïque, les jeunes de la Commune seront programmées pour permettre les échanges...

En 2017, de nombreuses animations seront maintenues car elles répondent aux objectifs d'amélioration de la qualité de vie conformément au **projet de vie personnalisé du résident et du projet d'Établissement**.

### SUITE AUX QUESTIONNAIRES

Remis lors du repas " BASQUE " du 09 novembre 2016 aux résidents et aux membres de l' "Âge Tresen", des choix de menus ont été listés et seront proposés pour 2017.

### EXPOSITION PHILATÉLISTE PRÉPARÉES PAR CHRISTIAN SANCHEZ

L'exposition de timbres accrochées dans les locaux de la Résidence se poursuivra jusqu'à la fin janvier 2017.

À noter que d'autres expositions, sur différents thèmes, seront visibles tout au long de l'année : Santons de Provence, Jazz, cinéma, nature, champignons, cyclisme...

### GÂTEAU DES ROIS

Le temps de l'avent et l'épiphanie ont été fêtés pour la plus grande joie des résidents.

Les festivités se sont succédées ces dernières semaines, en débutant par le repas de Noël... du repas du jour de l'an... et se terminant par l'Épiphanie avec la dégustation de la traditionnelle galette des rois, accompagnée par la chorale Canten.

## CCAS « Les dames de cœur »

Les épouses de Kiwaniens du club « Baies de Sanary, Bandol, Olioules » se réunissent une fois par mois lorsque les maris participent aux réunions bi-mensuelles. Sans obligations, elles organisent un repas chez l'une d'entre elles en toute convivialité. Chaque participante apporte 15 € et lorsque la somme s'élève à 1 000 €, ces convives les offrent aux centres sociaux des mairies ou à des crèches, des pouponnières ou à tout autres organismes qui s'occupent d'enfants ou de familles en grande difficultés matérielles. En 2016, les dames de cœur ont apporté ce don de 1000 € en mairie de la CADIERE D'AZUR où elles ont été reçues et chaleureusement remerciées par le Maire René JOURDAN, Président du CCAS.





# Résidence Autonomie « Sainte-Madeleine »

## UN VÉRITABLE EXERCICE D'ÉVACUATION EN CAS D'INCENDIE TRÈS PERFORMANT !

Une circulaire interministérielle clarifie les règles de sécurité incendie des foyers-logements comme le nôtre (actuellement Résidence Autonomie) destinés aux personnes âgées. [...] Ceux dont les occupants sont relativement autonomes resteront soumis aux normes de sécurité des bâtiments d'habitation collectifs, les autres seront soumis à des règlements plus exigeants, avec des exercices de sécurité obligatoires et des règles d'évacuation très strictes (circulaire n°2007-36 du 15 mai 2007). [...] À la demande du Maire René JOURDAN, le 11 juin 2016, un exercice d'évacuation en cas d'incendie a été organisé pour le personnel et les résidents de l'Établissement par les sapeurs-pompiers de la caserne de la CADIERE D'AZUR dont le chef de corps est Franck BAUDOUIN. Non avertis, les personnels en poste ont fait preuve de réactivité et d'efficacité en appliquant les consignes de sécurité en vigueur. Cet exercice a permis de vérifier le délai total d'évacuation, le respect des consignes et missions respectives, Le comportement général, la réaction des équipiers d'évacuation...et la rédaction d'une synthèse et le bilan de cette évacuation réalisés par le chef des opérations Claude BOURGUE.

### QUELQUES RÉACTIONS

#### **Robert DELEDDA, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire.**

« Cet exercice a été indispensable afin de prévenir et garantir la sécurité des résidents et du personnel en cas de réel danger, et permet à l'équipe de la Résidence de mettre en pratique les plans d'évacuation établis au préalable et de vérifier leur adéquation avec la situation ».

**L'Adjudant Claude BOURGUE, chef des opérations,** a félicité l'ensemble de l'équipe de l'Établissement très professionnelle et attentive à la sécurité des résidents.

« J'ai pu constater que l'Établissement est doté d'un Système de Surveillance d'Incendie très performant... ». L'ensemble du personnel sapeurs - pompiers de la Cadière d'Azur présent ce jour-là s'est montré à la hauteur de l'exercice qui leur a permis de prendre connaissance des spécificités de cet établissement.

**Océane PETIT, prévention et sécurité,** diplômée SSIAP 3, ayant délivré au personnel une sensibilisation sur la démarche de prévention du risque d'incendie.

« La prévention du risque d'incendie s'inscrit dans la démarche globale de prévention des risques. Elle consiste à supprimer les causes de déclenchement d'un incendie (actions notamment sur les sources d'inflammation et les produits combustibles) en mettant en place des mesures à la fois techniques et organisationnelles, à limiter l'importance des conséquences humaines et matérielles : une détection efficace permet d'intervenir à temps pour évacuer les personnes et intervenir avec les moyens internes (extincteur, robinet d'incendie armé – RIA) sur le début d'incendie... ».

#### **Les sapeurs-pompiers**

« Le bilan de cet exercice a été plus que satisfaisant ».

#### **Martine ALLIES, agent chargé de la prévention des risques et de la sécurité,** en poste à ce moment là.

« Dès connaissance du début d'incendie, nous avons immédiatement appliqués les procédures mises en place, identifié rapidement le lieu du début d'incendie grâce au SSI (système de surveillance incendie) localisant très précisément le logement... ».

#### **Gérard GALTIER, un des résidents**

« Tout s'est passé avec calme... évacuation et regroupement des résidents vers la zone protégée... nous avons pu assister aux opérations réalisées par les sapeurs pompiers... ».

### L'exercice s'est clôturé par un pot de l'amitié.

## Séjour de courte durée « Découverte »

Quitter son domicile s'avère le plus souvent problématique. Nous vous proposons d'expérimenter notre Résidence au cours d'un séjour « Découverte ».

La Résidence reçoit en secteur EHPA des personnes âgées autonomes, ou semi autonomes dans des logements indépendants (T1, T1 bis et T2).

Les personnes accueillies ont le statut de locataires et elles sont classées dans les catégories GIR 6 (aucune perte d'autonomie pour les actes discriminants de la vie courante), GIR 5 (autonomie conservée pour les déplacements intérieurs, l'alimentation et l'habillement) et GIR 4 (besoin d'aide pour se lever, se coucher, mais peuvent se déplacer seules à l'intérieur du logement, une assistance est parfois nécessaire pour la toilette et l'habillement)...sous réserve de l'approbation de la commission d'attribution des logements.

Une fois admises, elles bénéficient de la restauration midi et soir et de l'accès à l'intégralité des services proposés. Elles seront logées dans un appartement meublé, adapté aux besoins.



## Office de Tourisme de La Cadière Bilan Été 2016

Augmentation de 11% de la fréquentation de l'Office de Tourisme cet été, le flux le plus important demeure du 14/07 au 15/08.

Cette hausse est très positive compte tenu d'un contexte peu favorable : perturbations des vacances par des grèves de transport en commun et les attentats de Nice du 14 juillet qui ont beaucoup marqué les esprits. De plus, l'Euro 2016 n'a pas eu l'impact majeur escompté selon un article du Var matin paru le 03/08/16.

Malgré cela, l'Office de Tourisme a donc reçu un public plus nombreux : 7% de Français en plus, mais surtout une hausse de 32% de la clientèle étrangère. Cet accroissement concerne un peu nos principaux visiteurs étrangers provenant de Belgique, Allemagne, Grande-Bretagne ; mais surtout des nationalités plus éloignées issues de l'Europe de l'Est, de l'Amérique du Nord et de la Scandinavie où nos chiffres ont plus que doublé.

La douceur de vivre, nos animations et nos parkings gratuits à La Cadière d'Azur auraient-ils eu raison de cette mauvaise conjoncture ?

Quant aux demandes des estivants, elles ont concerné en premier le plan contenant la visite du village de La Cadière, comme chaque année. Nous enregistrons une augmentation importante de questions concernant les balades et randonnées de La Cadière et ses environs. Cet intérêt de balade nature ne cesse d'augmenter ces dernières années. Les renseignements concernant les produits du terroir et l'artisanat d'art sont en progression aussi. Les touristes apprécient de plus en plus les produits authentiques fabriqués sur le terroir.

D'autre part, la Municipalité a embauché une saisonnière durant juillet et août, venue afin de proposer de grandes amplitudes horaires : du lundi au samedi de 9h à 13h et de 15h à 19h.

Comme chaque année :

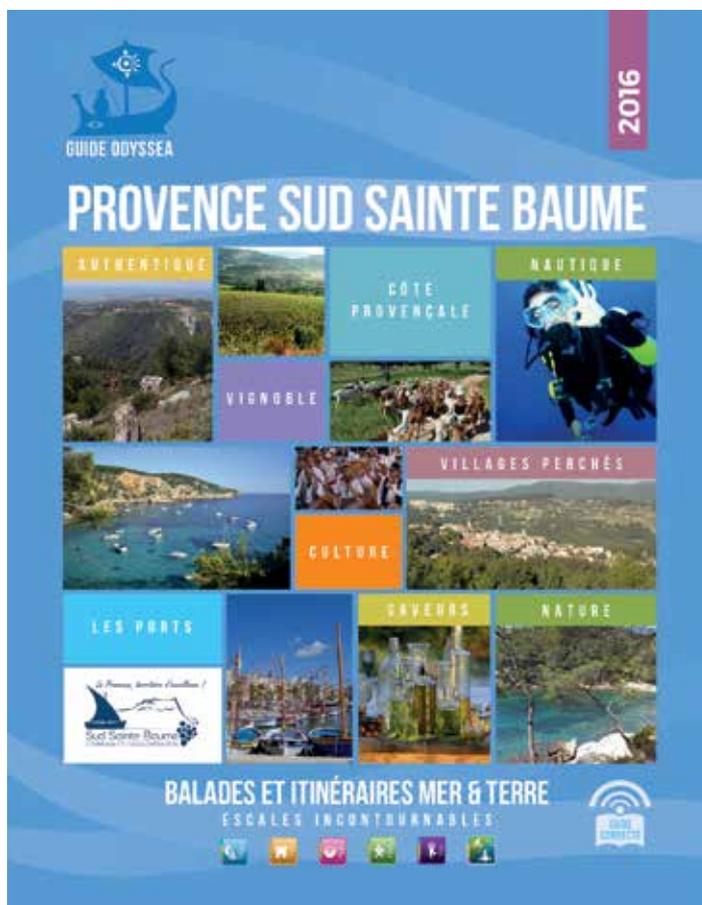
L'Office de Tourisme édite tous les mois depuis plusieurs années un programme des événements festifs de la commune. Cette information est aussi disponible sur le net : sur notre site ([www.ot-lacadiere-dazur.fr](http://www.ot-lacadiere-dazur.fr)), sur celui de la Mairie ([www.lacadiere-dazur.fr](http://www.lacadiere-dazur.fr)) et celui du département concernant le tourisme : [www.visitvar.fr](http://www.visitvar.fr) et nouvellement sur celui de l'intercommunalité : [www.provence-sud-sainte-baume.com](http://www.provence-sud-sainte-baume.com)

Les annonces des manifestations de La Cadière sont accessibles aussi avec un smartphone grâce à un QR Code.



### NOUVEAUTÉS : LE SITE TOURISTIQUE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SUD STE BAUME

Nous continuons à alimenter ce nouveau site internet où vous pourrez surfer au lien suivant : [www.provence-sud-sainte-baume.com](http://www.provence-sud-sainte-baume.com) ou sur notre site [www.ot-lacadiere-dazur.fr](http://www.ot-lacadiere-dazur.fr) en cliquant sur le logo Sud Sainte Baume, mais aussi son application pour smartphone en rentrant les éléments « provence sud sainte baume ». Ce grand projet fait partie du label Odyssea de l'intercommunalité, label de tourisme bleu européen centré sur le développement durable.





## RANDONNÉES VÉLO ÉLECTRIQUE

• du 15 mai au 15 septembre l'Office de Tourisme, en partenariat avec Cycle Elec 83, a proposé des balades à vélo électriques tous les mercredis matins. Cette animation a rencontré un grand succès.



**Randonnée Terroir**  
en vélo électrique

Découvrez le vignoble de La Cadière, capitale de l'AOP Bandol, et son artisanat, sans effort physique insurmontable et en toute sécurité en vélo électrique avec un accompagnateur.

L'Office de Tourisme de La Cadière et l'Association « Tous à vélo ».

Du 15 mai au 15 septembre 2016



Inscriptions 48h au plus tard avant le départ.

Départ à l'Office de Tourisme tous les mercredis de 9h à 12h30.

Groupe de 6 personnes maximum.

A partir de 13 ans.  
Taille minimum 1m50.

Randos de 25 km à 30 km.  
Durée : 3h00 environ

Tarif : 30€/pers. adulte et enfant. Matériels et accompagnateur compris

**INDISPENSABLE**

Prévoir 1.5 litres d'eau par personne

Crème solaire et casquette

Alimentation rapide (Céréales, fruits etc...)

## DIMANCHE 20 NOVEMBRE

sur France 3 région, « les Chroniques méditerranéennes » ont réalisé un reportage sur La Cadière intitulé « La Cadière, Belle d'Azur ». Pour voir ou revoir l'émission :

- sur notre compte facebook : <https://www.facebook.com/Office-de-Tourisme-de-la-Cadi%C3%A8re-dAzur-140425486149245/?ref=bookmarks>
- sur le site Odyssea : <http://www.odyssea.eu/data/?markerID=16555&lang=fr>

Dans le cadre de la promotion du tourisme local, l'ADT Var Tourisme a tenu un stand de brochures durant le Bol d'Or. La Cadière y a participé en remettant un large choix de brochures : visite du village, domaines viticoles, artisans d'art, bars et restaurants...

## PROCHAINES FESTIVITÉS DE L'OFFICE DE TOURISME :

2 Vide-greniers : samedi 15 avril et samedi 16 septembre.



### Animation Zumba

Sur des rythmes souvent latino, les filles se déchainent ...



### Soirée Américaine :

Au programme : Grosses voitures, Harley Davidson... Dances Country, Hot Dog... et COCA

## RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

**Office du Tourisme**  
Association loi de 1901

Parking Charles De Gaulle - 83740 La Cadière d'Azur

**04 94 90 12 56**

otsicad@free.fr

## BORNE INTERACTIVE

• Installation d'une borne interactive sur la vitrine de l'Office de Tourisme permettant aux touristes d'accéder aux informations sur la commune et le tourisme 24h/24h.

Nous remercions tous les annonceurs : la Chaise Bleue, Au Pain Cadiéren, la Brasserie centrale, l'Arlequin, Marc Dussaud, Le Domaine de l'Olivette, la Carrosserie Vélasco, le Domaine Castell-Reynard, les Vignerons de La Cadiérenne, le Domaine de la Suffrène, Le Grand Hôtel des Lecques, les Taxis Régis et Marina, Electricité Alberti, les Domaines Notre Dame de Port d'Alon.





## L'été en fête et en images

### 17 juin 2016 - Soirée des Contes

Par une chaude soirée d'été, les enfants sont venus nombreux écouter, participer aux contes.



### 21 juin 2016

### Fête de la musique

En groupes ou en solo, de jeunes musiciens sont venus renforcer La Lyre Vigneronne (toujours présente) à la Fête de la Musique.





**24 juin**

## Feu de la Saint-Jean

Dances provençales par l'Escolo de La Cadiero et farandoles avec le public autour du feu traditionnel de la Saint Jean pour fêter le jour le plus long de l'année et l'arrivée du printemps.



**3 juillet 2016**

Nettoyage de la forêt communale autour du complexe sportif Francis Itrac. Plusieurs centaines de kilos ont été ramassés. Nous espérons que dorénavant chacun déposera ses déchets dans le container.



**du 1<sup>er</sup> au 14 juillet**

## EXPOSITION

L'originalité, les couleurs, la luminosité, les cadrages des photos de Charles Fauvel ont ravi les nombreux visiteurs.

Le vernissage s'est déroulé au son du piano de Céline.





## Cérémonies

18 juin, 14 juillet, 20 août,  
11 novembre, ces dates  
marquent l'histoire de la France  
et de La Cadière.  
Elles sont commémorées chaque  
année avec autant de ferveur.



14 juillet 2016



18 juin 2016



**Hommage aux victimes  
de l'attentat de nice**



11 novembre 2016

## Baleti du 13 juillet 2016

La Cadière a accueilli la nouvelle édition  
du Baletti dei Cadiero.  
Chaude ambiance malgré le vent et le  
froid. Une foule dense, danse jusqu'au  
bout de la nuit...





## 14 juillet, Bal

Fête Nationale, joyeuse et animée par le groupe « Black and Whites » de plus en plus apprécié d'année en année...



## 22 juillet 2016 repas républicain

AU MENU :

Apéritif

**Entrée :** Timbale de Saint Jacques et saumon à l'orange et estragon

**Plat principal :** Etouffée d'agneau aux figues, aubergines et garniture

**Fromage et salade**

**Dessert :** Verrine de Tiramisu au caramel.



## 20 août 2016

### Soirée Cabaret

pour fêter la libération de La Cadière le 20 août 1944





## 28 août XXV<sup>e</sup> FÊTE DES VENDANGES

DÉGUSTATION des AOP BANDOL

MUSIQUE : Trompes de Chasse,  
corps des Alpes, Fierrabra,  
Lyre Vigneronne...

DANCES : L'Escolo de La Cadiero

MARCHE LOCAL ET ARTISANAL :

Fromages de chèvres, bugnes,  
fougasses, charcuteries, poterie,  
bijoux...





## Fin de l'été, c'est la rentrée, l'automne



### Semaine des associations Du 5 au 10 septembre

Pour bien préparer la rentrée, la commission culture a organisé une exposition pour informer la population sur les activités des diverses associations cadiciennes. On y trouvait aussi les dates d'inscription, les horaires, les âges concernés... Nombreux échanges et prises de contacts.



### Fête de la science Du mercredi 12 au samedi 15 octobre

Mercredi : au cercle des travailleurs : Café des Sciences, découverte et fabrication de produits cosmétiques utilisant des plantes locales, par **Laurence ROUVIERE**, ingénieur chimiste. Le public a pu participer à la réalisation des produits et les tester.

Vendredi : **Vincent MEJEAN**, directeur de recherche au CNRS a présenté les bactéries marines, très nombreuses dans l'eau et les sédiments marins. Elles jouent un grand rôle en dégradant divers polluants. Ces bactéries sont de véritables micro-usines de technologie.

Samedi : **Charles-François BOUDOU-RESQUE**, professeur émérite de l'université d'Aix-Marseille nous a montré la richesse des écosystèmes méditerranéens marins. Il nous a amené à réfléchir sur la notion de biodiversité qui n'est pas forcément liée à la présence d'un grand nombre d'espèces : certains écosystèmes pauvres en nombre d'espèces peuvent avoir plus de valeur. « Non à la dictature du nombre d'espèces ! »

La table ronde, en présence de M. Le Maire a réuni les scientifiques intervenants et cette année, **Thierry DARMUZEY**, chargé de la mission Patrimoine Naturel au projet de Parc Régional Naturel Sainte Baume. Les parcs naturels représentent un outil pour le développement durable, qui repose sur trois piliers :

- La protection de l'environnement
- Le développement économique
- La justice sociale

Les enfants n'ont pas été oubliés. Deux interventions se sont déroulées dans les écoles.

En maternelle : les microbes, pourquoi il faut se laver les mains par **Jean Pierre CHAMBOST**, chargé de recherche

En élémentaire : la digestion vue de l'intérieur par **Frédéric CARRIERE**, directeur de recherche. Tous les élèves ont participé aux ateliers du mini-labo.

Pour voir des extraits de vidéo aller sur le site : <http://bernardmeric.wixsite.com/fetedelascience>



## Course des Vignes 2016

Le dimanche 06 novembre, a eu lieu la 7<sup>e</sup> édition de la course des vignes. 350 coureurs ont pris le départ dans une ambiance toujours aussi conviviale et chaleureuse. Plus de 60 enfants petits et grands, ont participé à l'habituelle course des enfants et ont été récompensés par une médaille. 1€ était reversé cette année encore pour chaque coureur au bénéfice du Téléthon. Sous un soleil présent, les coureurs ont arpenté les magnifiques paysages de la Cadière. Un ravitaillement à mi-course animé par les rythmes des « Tontons Swingueurs », venait soutenir les participants avant d'entamer la dernière ligne droite et le retour vers le village. Les premiers ont fini le parcours en un temps de 24, 39 minutes pour le 7 kilomètres et de 38,43 minutes pour le 11 kilomètres. Un grand merci à vous, ainsi qu'aux bénévoles et à nos partenaires pour leur participation.

*On vous donne rendez-vous l'année prochaine pour la 8<sup>e</sup> édition.*





## Exposition du centenaire de la grande guerre 11 novembre

À l'occasion de la célébration nationale du centenaire de la guerre de 14-18 la municipalité organise une exposition de commémoration ouverte chaque 11 novembre à l'espace culturel. L'exposition commencée en 2014 relate année après année les principaux événements de la guerre, et rend un hommage spécifique aux enfants de la Cadière tués au combat. L'année 1916 qui fut celle des hyper-batailles de Verdun et de la Somme a été ajoutée cette année aux années 1914 et 1915. L'exposition sera poursuivie et complétée en 2017, puis en 2018. Ces soldats, nos parents, nos grands-parents vous pouvez venir pour un instant les rencontrer en visitant l'exposition après la cérémonie d'hommage du 11 novembre.



## Novembre Sainte Cécile



## 20 novembre 2016 TÉLÉTHON

Grâce à l'implication de la municipalité, du CCAS, des pompiers, des jeunes, de nombreuses associations cadiérennes, des commerçants, des artisans, des domaines, de la coopérative et aussi de nombreux citoyens, le Téléthon a duré plusieurs jours d'animations et de spectacles.

**La commune est heureuse de pouvoir offrir 11 353,46 euros pour lutter contre les myopathies.**





## CINÉMA AUTREMENT

12 septembre, 17 octobre, 2 décembre

Dans le cadre de son programme culturel, la commission municipale de la culture a présenté 3 Films.

Les deux premières séances ont terminé le cycle « Le Cinéma et la peinture ». Présentées par M. Estragon, elles ont passionné les spectateurs. Pour la troisième, Mireille Vercellino nous avait encore déniché un film étonnant, roumain, drôle : « Les contes de l'âge d'or ».

D'ici l'été, casées entre les week-end d'élections, trois autres séances sont prévues : Le 3 février, Théo Giangreco, jeune étudiant en option cinéma, nous parlera de « Cinema Paradiso »

Le 3 mars, Mireille reviendra avec « Béliers » film Islandais  
Et le 23 juin avec « Depuis qu'Otar est parti » film de Julie Bertucelli

Ces réunions sympathiques ont lieu à l'Espace Culturel, débutent à 20h15 et se terminent autour d'un « pot » amical pour échanger encore...



## Enfin l'hiver...

### Marché de Noël

18 décembre 2016

Les artisans ont animé la rue principale, l'Escolo de La Cadiero a magnifiquement organisé le défilé des santons et la crèche vivante. Pour finir cette journée festive, la municipalité a offert les 13 desserts et le vin chaud.





## Feu d'artifice

1<sup>er</sup> janvier 2017

Autour du vin chaud, une foule, des étincelles plein les yeux, s'est rassemblée pour souhaiter à tous **une bonne année**



### Le Numérique dans les écoles !

À l'initiative de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume, en étroite collaboration avec l'Éducation Nationale et les communes, toutes les écoles élémentaires de notre territoire sont équipées en TNI et Tablettes Numériques depuis la rentrée 2015. Après une première année de prise en main, les enseignants se sont pleinement appropriés ces outils. Sur notre commune, l'école élémentaire Paul Bert dispose de

8 tableaux numériques interactifs et 193 tablettes, et selon les classes et les projets des enseignants, certains ont déjà comme objectifs la création de livre numérique avec leurs élèves et l'exploration des différentes applications. Le numérique dans les écoles offre de nouvelles perspectives, et le territoire Sud Sainte Baume innove en la matière.

## Les jeunes de la CADIÈRE D'AZUR à l'École du Développement Durable

Sous l'impulsion de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume, l'École du Développement Durable a pu devenir une réalité, le tout en étroite collaboration avec les communes et l'Éducation Nationale. En cette seconde année, l'élan est toujours là grâce à des enseignants impliqués désireux de faire profiter leurs élèves de ce dispositif. Pour cette rentrée, 7 classes de la CADIÈRE D'AZUR sont inscrites. Les CM1/CM2 de madame Lafaye et les CM2 de madame Casanova ont opté pour l'École de la Mer, les CM1/CM2 de madame Gauthier pour l'École de l'Eau. Pour les classes de mesdames Escuyer (CP), Vella (CE2), Viau (CP/CE1) et Corbani (CE1), l'heure est à l'École de la Terre.

Autour de ces thématiques, les enfants profitent d'interventions en classe avec des associations qualifiées et de sorties sur des terrains d'investigations.

L'objectif est de permettre aux enfants de devenir des éco-citoyens, de les sensibiliser à la bio-diversité, à l'importance de la préservation de notre environnement.

**La volonté du Président et des Vice-présidents de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume reste plus que jamais de faire de ce territoire un pôle d'excellence en matière d'éducation au Développement Durable.**



## Autour de l'école

### *Rentrée des classes*

Nouveau directeur Willy Vella qui aura en charge les CE2  
Nouvelle maîtresse Laure Viau avec les CP/CE1  
91 élèves en maternelle sur 4 classes  
165 élèves en élémentaire sur 7 classes



### *Travaux*

Toutes les classes du bâtiment centenaire ont été repeintes.  
L'arbre malade de la cour élémentaire a été remplacé.



### *11 novembre*

Les élèves de l'école élémentaire de M<sup>me</sup> Casanova, Mme Lafaye et Mr Vella ont participé à la cérémonie du 11 novembre en lisant des lettres de poilus, des poèmes et en chantant la Marseillaise.



### *NAPS*

52 maternelles et 110 élémentaires, ce qui représente à peu près 72% des enfants de l'école, participent aux Nouvelles Activités Péri Scolaires. Les naps sont toujours en place avec l'Odel Var et son directeur Yann Grégoire.

Nouveautés : Zumba, atelier photo, cirque et graphe.  
Inauguration de la fresque du centre de loisir et des 3C, réalisée par les enfants avec Mathieu Roman et Clara.

Sur cette fresque apparaît le visage de Romain Haye, décédé, qui portait ce projet. Lors de l'inauguration, ses parents et proches étaient présents et très touchés.



### *L'Amicale Laïque*

Une nouvelle présidente, KOURDE Céline, et une belle équipe pleine d'énergie ont repris l'organisation de cette association au bénéfice des enfants.





# ACCUEIL JEUNESSE - COMMUNE LA CADIÈRE

**TOUS LES MERCREDIS ET SAMEDIS DE 14H À 18H  
ET TOUS LES LUNDIS, MARDIS, JEUDIS ET VENDREDIS DE 16H À 18H**

Tu peux venir, seul ou avec tes amis, jouer à la console, au babyfoot, y faire de la lecture, faire tes devoirs en autonomie.

L'équipe d'animation préparera avec toi les prochaines sorties et les projets à venir.

Ce lieu te permettra de discuter, rencontrer, échanger et t'amuser !

## Sorties et actions déjà réalisées :

- septembre : soirée pour les jeunes,
  - octobre : Ok Corral,
  - novembre : Bowling de Bandol,
  - décembre : participation au Téléthon.
- Durant les vacances d'automne et de Noël, ouverture de l'Accueil Jeunesse tous les après-midi avec activités.

## Nos prochaines sorties et activités :

- Samedi 14 Janvier : repas de la nouvelle année,
- Samedi 25 février : sortie cinéma à Toulon,
- Dimanche 05 mars : journée au ski
- Samedi 22 avril : sortie spéléologie
- Du 25 au 28 mai séjour de 4 jours

***On compte sur toi ! À bientôt***



*Au téléthon*



*Un après-midi dans le nouveau local*

Mairie de La Cadière d'Azur - A.J.C.C.  
142 Avenue Pichou Espanet - Bât. des Anciens Abattoirs  
83740 LA CADIÈRE D'AZUR.  
04 94 62 30 64 / 06 50 69 74 07  
accueiljeunesse@lacadieredazur.fr

 rejoignez-nous sur Facebook : ajcc83